



COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
EXCEPTIONNELLE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars 2013

**Présents** M. Gabriel Fournier- maire  
MM Thierry Bellang, Patrick Leflaive, et Mme Maréchal, adjoints  
MM Mmes Jean-Luc Gaume, Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson,  
Marguerite Mozzo, Marlène Gasser, Alexandre Tesnier conseillers

**Absents :** M. Brochot

**Procurations :**

Secrétaire de séance : M. Tesnier

**Ordre du jour**

- Compte de gestion 2012
- Compte administratif 2012
- Taux d'imposition 2013
- Budget Primitif 2013
- Questions diverses

**1 Compte de gestion 2012 :**

Délibération 1-03-2013

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2012 dressé pour le budget principal par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**2 Compte administratif 2012- affectation de résultat :**

Délibération 2-03-2013

Suite au vote du compte administratif, le conseil municipal pour le budget principal :

\* constate les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : **329 901.58 €**

- un déficit d'investissement de : **3 707.50 €**

\* décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

**3 707.50 €** au compte 1068 « réserves » pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section investissement.

**326 194.04 €** à la ligne 002 "résultats de fonctionnement reporté".

**3 Vote des taux d'imposition 2013 :**

Délibération 3-03-2013

Le conseil municipal décide de voter pour l'année 2013, les taux d'imposition suivants :

taxe d'habitation :	12.16 %
taxe foncière (bâti) :	15.00 %
taxe foncière (non bâti) :	27.57 %

**4 Budget primitif 2013 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition budgétaire du Maire. Le budget s'établit comme suit :

Section FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	591 460 €
	Recettes :	636 716 €

Section INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 282 510 €
	Recettes :	1 033 518 €
Report année 2012 compte administratif :		326 194 €
D'où un excédent prévisionnel pour l'année 2013 de :		122 458 €

Concernant les dépenses d'investissement le conseil municipal prévoit :

ACQUISITIONS :	Panneaux sécuritaires :	1 500 €
	Tables salle des fêtes	3 000 €
	Ordinateur maire	600 €
	Participation abribus	2 465 €
TRAVAUX TERRAINS :	Aménagements entrés village	1 300 €
TRAVAUX BATIMENTS :	Mur mitoyen route de Beaune	8 500 €
	Continuité Cœur de village	632 888 €
	Branchement gaz logement	1 500 €
TRAVAUX VOIRIE :	Travaux sous réserve obtention des subventions	113 060 €
ETUDES :	Etude réaménagement mairie	4 200 €

#### **5 Questions diverses :**

#### **DELIBERATIONS**

#### **Convention relative à la collecte des déchets ménagers assimilés des communes du territoire de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et sud**

Délibération N°4-01-13

Le Maire présente une convention transmise par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ayant pour but de définir les modalités d'enlèvement et de traitement par la Communauté d'Agglomération, à titre onéreux, des déchets ménagers assimilés de la commune.

Une redevance spéciale a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle est composée d'une part fixe calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (0.75 €/habitant) et d'une part variable pour la production de déchets de la salle des fêtes et de la salle de sports, soit un montant total annuel de 1 283.70 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les modalités de calcul de cette nouvelle redevance
- Autorise le maire à signer la convention correspondante.

#### **Convention relative à l'installation d'abribus**

Délibération N°5-01-13

Le Maire présente une convention transmise par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ayant objet l'implantation, l'entretien et la maintenance d'un abribus sur la commune de BLIGNY LES BEAUNE.

Il fait savoir que la participation de la commune correspond à 20 % du coût de l'abribus et de la plateforme (hors équipement complémentaires) déduction faite du FCTVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention.
- Inscrit au budget la participation financière soit 934 €
- Autorise le maire à signer la convention correspondante.

**DIVERS :**

**Le Maire :**

- Fait part de la correspondance de Madame le Sous-Préfet concernant le dispositif de contrat des emplois d'avenir.
- Fait part de la demande transmise par un agent communal d'aménager son temps de travail à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.
- Fait savoir qu'une réunion de présentation des travaux engagés par Réseau Ferré de France entre Gevrey-Chambertin et Chagny se déroulera le 11 avril prochain à la Communauté d'agglomération.
- Informe qu'une vente d'orchidées est organisée sur la commune dans le cadre de la Journée Nationale « Fleurs ».
- Fait savoir qu'une visite d'inspection de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire a été effectuée par le service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général.
- Informe que Mme Bizouard quittera le logement communal au 1<sup>er</sup> mai 2013.
- Fait savoir qu'il a reçu le récépissé des dossiers de demande de subvention des travaux de voirie pour 2013.
- Fait part d'une invitation transmise par le Conseil Général à la Journée des Bibliothèques organisée le 5 avril prochain.
- Informe des actions menées dans le cadre de l'annonce d'une nouvelle fermeture de classe au groupe scolaire.

**Le conseil municipal :**

- Ne donne pas suite à la demande de subvention présentée par l'association Karaté Wado Kai 21, récemment créée sur la commune, mais laisse la salle des fêtes à disposition en concertation avec le Foyer Rural.
- Prévoit de rencontrer le Maire de Corcelles les Arts afin de connaître l'implication de la commune dans le cadre de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de son église.
- Fixe le prochain conseil au 7 mai 2013.

A Bligny les Beaune, le 9 AVRIL 2013  
Le Maire,  
G. FOURNIER